



Monsieur
Beat Jans
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral de justice
et police
Palais fédéral ouest
3003 Berne



Notre réf. C-58965
Votre réf. /

Date - 5 JUIN 2024

Reprise en mise en œuvre du règlement (UE) 2022/1190 modifiant le règlement (UE) 2018/1862 en ce qui concerne l'introduction dans le système d'information Schengen (SIS) de signalements pour information concernant des ressortissants de pays tiers dans l'intérêt de l'Union (Développement de l'acquis de Schengen) : ouverture de la procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du canton du Valais vous remercie de l'avoir associé à la consultation citée en titre.

Nous saluons ce développement de l'acquis de Schengen qui va dans le sens des objectifs de lutte contre la violence, la criminalité et le terrorisme et permet d'agir contre ces phénomènes contribuant ainsi à garantir la sécurité des habitants non seulement de la Suisse mais des autres Etats Schengen.

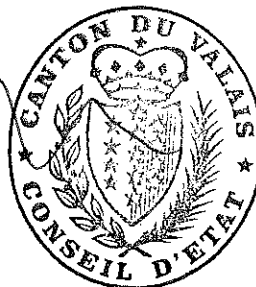
Nous prenons acte que la mise en œuvre de ces mesures n'engendrera pas de nouveaux coûts pour les cantons. Une modification de procédure est cependant attendue pour les agents du front.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Franz Ruppen



La chancelière

Monique Albrecht

Copie à M. Christian Varone, Commandant de la Police cantonale
eus@fedpol.admin.ch